



Préavis municipal n° 17-2025

Concernant la rénovation du terrain de sports synthétique « C » de Praz Dagoud, le remplacement de l'éclairage et la modification des aménagements extérieurs, pour un montant total de CHF 645'000.-

Rapport de la Commission COFIN

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN dans le cadre du préavis 17-2025 s'est réunie le 20 mai 2025 de 19h00 à 22h00 et s'est constituée comme suit :

		Présences	
		20/ 05 19h00 à 22h00	
Président	Philippe Volet	PLR	✓
Membres	Michèle Perrelet (rapporteur)	UCBSL	✓
	Isabelle Jolivat-Zwyssig	PLR	Arrivée tardive
	Pascal Gréverath	ELU	✓
	Bertrand Nanchen	PLR	Excusé
	Giuseppe Singarella	PS	✓
	Alain Salanon	Vert·e·s	Excusé
	Pascal Vienet	UCBSL	✓
	Yann Zimmermann	PLR	✓

Préambule

Le rapporteur soussigné a assisté à la séance de la commission COFIN relative au présent préavis, le 20.5.2025. Malheureusement la séance de la COFIN a eu lieu 2 jours avant celle de l'Adhoc. Or ces informations manquantes n'ont pas pu contribuer à la décision de la COFIN.

Ont participé lors de la séance de la COFIN : Les municipaux Mme. Sarah Lisé, M. Jean-Marc Nicolet, et M. Stéphane Roulet, Chef de service des finances. Nous les remercions pour leur informations et contributions.



Analyse

Construit en 2010, le terrain artificiel est utilisé pendant 214 h annuelle à CHF 120.00, selon les statistiques de la commune. Cependant le montant reste payé par l'EHL reste de CHF 34'500. Le terrain naturel lui est occupé 125h à CHF 70.00.

Motivation très grande, car utilisée à tout temps. Il rend aussi très souvent service aux écoles ainsi que les différentes entités sportives gracieusement, lorsque le terrain naturel n'est pas praticable ou occupé. Un terrain synthétique a une durée de vie d'env. 15 ans. Il est donc nécessaire de mettre en conformité aux normes d'aujourd'hui.

Le terrain synthétique est loué CHF 34'000, par année à l'école du Haut Lac, ce contrat est renouvelable tacitement chaque année.

Deux subventions cantonales et fédérales du fonds du sport Vaudois et de l'office fédérale de l'énergie, d'environ CHF 100'000.- seront attribuées à ce projet. S'agissant de pourcentages par rapport aux montants réels et facturés (et non seulement estimés-devisés), ce montant reste dans les estimations.

Les nouvelles technologies de construction des terrains synthétiques permettent de disposer de bases plus souples et résistants tout en utilisant un remplissage naturel à base de maïs pour le fond de celui-ci.

Les matériaux de l'ancien terrain seront éliminés selon les règles en vigueur. A noter que ces matériaux ne sont pas recyclés comme indiqué par erreur dans le préavis.

Q : Comment est fixé ce montant de location à l'EHL de 34'000 ?

R : Ancien calcul qui était fait autre fois et resté tel quel après analyse.

Q : Est-elle vraiment nécessaire de supprimer la butte, qui protège l'accès du terrain naturel aux « non-agrés », entre les deux terrains (naturel et synthétique) ? (CHF 57'000, dont la clôture CHF 16'000)

R : Avec le redimensionnement du terrain en herbe, le terrain arrive au bord de la butte et il devient difficile au public de se déplacer. L'entretien est devenu aussi très difficile, car cette butte est remplie de pierres et n'arrive pas vraiment à être entretenue.

Q : La clôture sera-t-elle remplacée tout autour du terrain naturel ou que sur la butte ?

R : La clôture est seulement au bas de la butte.

Q : Divers et imprévus CHF 55'000 : Pour quelle raison ce montant est-il à cette hauteur ? Le contrat est-il basé sur un forfait ou au mètre ?

R : Forfait

Q : Le luminaire aura-t-il un Timer plus précis ? La lumière reste souvent allumée après l'utilisation.

R : Oui, car le luminaire LED propose plus d'options économiques et respectueuses de l'environnement.



Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la COFIN vous propose, à la majorité (6 votes favorable et 1 abstention) d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier décide

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation du terrain de sports synthétique « C » de Praz Dagoud, le remplacement de l'éclairage et la modification des aménagements extérieurs, pour un montant total de CHF 645'000.-

Blonay, le 20 mai 2025

Pour la COFIN

Le Président

M. Philippe Volet

Rapporteur

Mme. Michèle Perrelet